http://ujfp.org/spip.php?article4014



Ben White : Dix réalités à propos des élections en Israël et du vote palestinien

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -



Date de mise en ligne : lundi 16 mars 2015

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Copyright © UJFP Page 1/3

Le 17 mars, les Israéliens se rendront aux urnes pour élire un nouveau gouvernement. Voici dix réalités concernant les élections à la Knesset et le vote des Palestiniens.

1 - Un Palestinien sur sept peut voter aux élections en Israël.

Un septième seulement de l'ensemble de la population palestinienne vit à l'intérieur des frontières d'Israël d'avant 1967 et en détient la nationalité. Un tiers vit sous la domination militaire israélienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et ne peut voter (alors que les colons juifs vivant parmi eux le peuvent). Dans le même temps, près de la moitié des Palestiniens dans leur globalité sont empêchés par Israël de revenir dans leur patrie - expulsés et dénationalisés, c'est grâce à leur exclusion forcée que la majorité des citoyens d'Israël sont des juifs.

2 - Israël n'a eu jusqu'ici que deux ministres non juifs.

Depuis la création d'Israël en 1948, il y a eu autour de 600 ministres dans 33 gouvernements. Seuls, deux d'entre eux, étaient non juifs, et à eux deux, ils ont totalisé environ trois années de fonction.

3 - Aucun parti arabe n'a jamais été membre d'une coalition de gouvernement.

Après les élections de 2013, le centriste Yair Lapid a explicitement exclu toute formation d'alliance tactique avec des partis arabes, affirmant qu'il « ne se joindrait pas à une minorité de blocage avec Haneen Zoabi » - parlant de la députée palestinienne du parti Balad. Il n'est pas impossible, cependant, que cette fois ils soient invités à participer à une coalition de gouvernement ou, que des députés palestiniens recommandent au Président Reuven Rivlin, Isaac Herzog de l'Union sioniste, le principal challenger de Netanyahu, comme Premier ministre.

4 - On s'attend à une plus grande participation des Palestiniens au vote.

La participation au vote chez les citoyens palestiniens d'Israël devrait augmenter et pourrait revenir à des niveaux jamais vus depuis les années 1990. En 2013, la participation était de 56 % ; et en 1999 de 75 %. L'un des facteurs déterminants en est la décision des partis arabes de former une alliance avec la Liste commune (Balad, Ta'al, Liste arabe unie, et Hadash, un parti mixte juif-arabe).

5 - Certaines factions palestiniennes exhortent à un boycott des élections à la Knesset.

Les groupes politiques qui préconisent un boycott des élections comprennent la branche nord du Mouvement islamique, dirigée par Sheikh Raed Salah, et le mouvement Abn'a el-Balad, ainsi que des militants politiques non adhérents et des militants étudiants.

6 - La Liste commune des partis arabes va donner un coup de fouet aux votes.

En 2013, les partis arabes ont obtenu un total de 11 sièges à la Knesset. Cette fois, la Liste commune pourrait obtenir jusqu'à 15 députés dans le nouveau parlement. Le nouveau seuil électoral est 3,25 % des voix, contre 2 % la dernière fois.

Copyright © UJFP Page 2/3

Ben White : Dix réalités à propos des élections en Israël et du vote palestinien

7 - Les électeurs palestiniens ont comme préoccupation, l'emploi, l'éducation, la discrimination.

Les principaux problèmes auxquels sont confrontés les citoyens palestiniens d'Israël sont les préoccupations d'ordre économique (par exemple, le chômage et la création d'emploi), l'éducation, les restrictions en matière d'aménagement urbain et régional, les démolitions de maisons (surtout dans le Néguev), la législation raciste ou ultra-nationaliste, ainsi que les autres questions résultant de la discrimination structurelle que subissent les non-juifs.

8 - La candidature de la députée palestinienne Haneen Zoabi a d'abord été rejetée.

La Commission électorale centrale d'Israël a voté l'interdiction pour deux candidats : Haneen Zoabi - 27 voix pour et 6 contre - et le nationaliste juif d'extrême droite Baruch Marzel - 17 voix pour et 16 contre. Les deux décisions ont été cassées par la Cour suprême, alors même que l'éviction de Zoabi avait été appuyée par la plupart des candidats - notamment Isaac Herzog de l'Union sioniste. Selon la législation israélienne, un candidat ou un parti peuvent être interdits à des élections pour, entre autres choses, avoir nié l'existence d'Israël en tant qu' « État juif ».

9 - Les règles de la Knesset restreignent la capacité des députés palestiniens à remettre en cause la discrimination structurelle.

Selon les règles de procédure de la Knesset, doit être rejetée toute proposition de loi déposée qui mine l'existence d'Israël en tant qu'État du peuple juif - par opposition à tous ses citoyens.

10 - Les députés palestiniens sont souvent la cible d'une persécution politique.

Une fois élus à la Knesset, les députés palestiniens sont fréquemment pris pour cible pour une persécution à caractère politique. Dans le passé, cela a inclus des suspensions de leur mandat à la Knesset, des enquêtes pour s'être rendus dans un « État ennemi », et des poursuites pénales sur la base d'accusations fabriquées de toutes pièces. Plus largement, il est notoire que le Shin Bet contrecarre les activités de tout groupe cherchant à saper le caractère juif d'Israël, et en 2008, le chef d'alors de l'Agence pour la sécurité intérieure, Yuval Diskin, a déclaré aux dirigeants américains que beaucoup dans la « population arabo-israélienne » abusaient « beaucoup trop » de leurs droits.

Source: Middle East Monitor

Traduction: JPP pour l'Agence Média Palestine

Copyright © UJFP Page 3/3